



PRÉSENTATION DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

ANIMATION - ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES

Le baccalauréat professionnel « animation - enfance et personnes âgées » a pour objet de former des animateurs généralistes capables de concevoir et réaliser des activités d'animation de nature variée, notamment auprès d'un public jeune et des personnes âgées en perte d'autonomie.

Dans l'exercice de son métier, l'animateur met en œuvre la démarche d'animation.

Les activités du titulaire du baccalauréat « animation - enfance et personnes âgées » peuvent être regroupées en deux grandes composantes :

- une composante méthodologique, autour de la conduite de projet (conception, organisation, réalisation, évaluation) ;
- une composante relationnelle autour de l'accueil, de l'écoute, de la communication, de la dynamique de groupe.

1.1 COMPÉTENCES

Le titulaire du baccalauréat professionnel animation - enfance et personnes âgées exerce ses fonctions auprès d'un jeune public et de personnes âgées en perte d'autonomie et doit être capable :

- de contribuer au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation,
- de proposer des animations visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile ;
- de proposer des animations visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens.

1. 2 ACTIVITÉS

Le titulaire du baccalauréat animation - enfance et personnes âgées exerce ses fonctions soit au sein d'une structure publique relevant de la fonction publique territoriale ou hospitalière, soit dans une structure du secteur privé lucratif ou non lucratif.

Les activités du baccalauréat animation - enfance et personnes âgées sont regroupées en trois fonctions :

- Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation :
 - prise en compte du contexte d'exercice et du projet de la structure ;
 - conception et réalisation d'un projet d'animation ;
 - communication professionnelle au sein de la structure et en direction des acteurs.

- Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile :
 - identification des caractéristiques et des attentes des personnes en perte d'autonomie ;
 - conception d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle ;
 - réalisation d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle.

- Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens :
 - conception d'activités socioéducatives et socioculturelles ;
 - réalisation d'activités socioéducatives et socioculturelles ;
 - encadrement du public sur l'intégralité du temps d'accueil.

Ces activités sont conduites dans le respect de la responsabilité liée à l'emploi avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur.

1 .3. SECTEURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le titulaire du baccalauréat professionnel animation - enfance et personnes âgées donne accès à une diversité de métiers dénommés différemment selon les secteurs d'intervention :

Secteur d'intervention	Appellations métier	Structures et services concernés
Socioculturel et socioéducatif	<ul style="list-style-type: none">- adjoint territorial d'animation ;- animateur de séjour vacances ;- animateur en accueil collectif de mineurs ;- animateur en accueil de loisirs ;- animateur enfance/jeunesse ;- animateur périscolaire ;- animateur socioculturel ;- animateur socioéducatif.	<ul style="list-style-type: none">- accueils collectifs de mineurs (accueil de loisirs avec ou sans hébergement, accueil de scoutisme) ;- centres sociaux, espace de vie sociale ;- maisons de la jeunesse et de la culture ;- maisons de quartier ;- maisons pour tous ;- structures d'animation associatives et fédératives de jeunesse et d'éducation populaire.
Animation sociale	<ul style="list-style-type: none">- adjoint territorial d'animation ;- animateur auprès de personnes âgées ;- animateur de vie sociale ;- animateur en EHPAD ;- animateur en gérontologie ;- animateur social.	<ul style="list-style-type: none">- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;- centres sociaux, espace de vie sociale ;- maisons des quartiers, maisons pour tous ;- résidences autonomes, résidences services ;- services d'aide et de maintien à domicile ;- services gériatrie des hôpitaux.

1.4 RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Animation - enfance et personnes âgées	Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public
--	--

Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée
E.1 Épreuve Scientifique et Technique Sous-épreuve E11 : Économie-gestion Sous-épreuve E12 : mathématiques	 U11 U12	 2 1 1	 Ponctuelle écrite CCF	 2h30
E.2 Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation	U2	8	CCF	
E.3 Épreuves professionnelles liées à l'animation Sous-épreuve E31 : animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile Sous-épreuve E32 : animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens Sous-épreuve E33 : prévention santé environnement	 U31 U 32 U33	 9 4 4 1	 CCF CCF Ponctuel Écrit	 1h

E.4 Épreuve de langue vivante		4		
Sous-épreuve E41 : langues vivantes 1	U41	2	CCF	
Sous-épreuve E42 : langues vivantes 2	U42	2	CCF	
E.5 Épreuve de français-histoire-géographie		5		
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2.5	Ponctuel écrit	2 h 30
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et enseignement moral et civique	U52	2.5	Ponctuel écrit	2h
E.6 Arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF	
Épreuve facultative				
Langue vivante (1)	UF 1		Ponctuel oral	20 mn

(1) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme et l'attribution d'une mention.